Note de réévaluation REV2017-01

Décision d'examen spécial concernant le dichlobénil

(also available in English)

Le 31 Janvier 2017

Ce document est publié par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire de Santé Canada. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

Publications
Agence de réglementation de
la lutte antiparasitaire
Santé Canada
2720, promenade Riverside
I.A. 6607 D
Ottawa (Ontario) K1A 0K9

Internet : pmra.publications@hc-sc.gc.ca
santecanada.gc.ca/arla
Télécopieur : 613-736-3758
Service de renseignements :
1-800-267-6315 ou 613-736-3799
pmra.infoserv@hc-sc.gc.ca

Canada

ISSN : 1925-0657 (imprimée)
1925-0665 (en ligne)

Numéro de catalogue : H113-5/2017-1F (publication imprimée)
H113-5/2017-1F-PDF (version PDF)

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de Santé Canada, 2017

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou du produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique ou mécanique, photocopie, enregistrement sur support magnétique ou autre, ou de la verser dans un système de recherche documentaire, sans l'autorisation écrite préalable du ministre de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa (Ontario) K1A 0S5.

Décision d’examen spécial

En vertu du paragraphe 17(2) de la *Loi sur les produits antiparasitaires*, l’Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) a procédé à un examen spécial des produits antiparasitaires contenant du dichlobénil, en se fondant sur les décisions rendues par l’Union européenne (Commission européenne, 2011a) et par la Norvège (Convention de Rotterdam, 2000) visant à interdire l’utilisation de cette matière active en raison de préoccupations pour l’environnement. L’ARLA a évalué les motifs de préoccupation qui ont justifié l’examen spécial conformément au paragraphe 18(4) de la *Loi sur les produits antiparasitaires*. Le projet de décision d’examen spécial a été publié aux fins de consultation dans la Note de réévaluation REV2016-15, *Examen spécial du dichlobénil : projet de décision aux fins de consultation*, un document de consultation dans lequel on expose la décision proposée et les motifs qui la justifient.

Aucun commentaire n’a été reçu pendant le processus de consultation. En conséquence, l’ARLA, en vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires*, confirme l’homologation actuelle des produits antiparasitaires contenant de dichlobénil au Canada. Des modifications doivent être apportées aux étiquettes pour respecter la norme d’étiquetage actuelle et pour uniformiser les énoncés sur les étiquettes (annexe I).

La Directive d’homologation DIR2014-01, intitulée *Approche pour les examens spéciaux*, donne des précisions sur le processus d’examen spécial de l’ARLA.

Pour se conformer à la présente décision, les modifications exigées doivent être apportées à toutes les étiquettes des produits vendus par le titulaire au plus tard 24 mois après la date de publication du présent document. Les titulaires de produits contenant du dichlobénil seront informés des exigences précises se rapportant à l’homologation de leurs produits et des options réglementaires mises à leur disposition.

Autres renseignements

Toute personne peut déposer un avis d’opposition[1] à l’égard de la décision concernant le dichlobénil dans les 60 jours suivant la date de publication du présent document de décision d’examen spécial. Pour de plus amples renseignements sur les motifs d’un tel avis (l’opposition doit reposer sur un fondement scientifique), veuillez consulter la section Pesticides et lutte antiparasitaire (sous la rubrique « Demander l’examen d’une décision ») du site Web de Santé Canada ou communiquer avec le Service de renseignements sur la lutte antiparasitaire de l’ARLA.

[1] Conformément au paragraphe 35(1) de la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

Annexe I Modifications à apporter à l'étiquette des produits contenant du dichlobénil

1. Potentiel de lessivage du métabolite BAM dans les eaux souterraines

Numéro d'homologation 12533 - Dans la section **RISQUES ENVIRONNEMENTAUX**, remplacer les énoncés actuels sur le lessivage par l'énoncé suivant :

> « Ce produit présente les propriétés et les caractéristiques associées aux substances chimiques détectées dans l'eau souterraine. L'utilisation de [nom du produit] dans les zones où les sols sont perméables, surtout là où la nappe phréatique est peu profonde, peut entraîner la contamination de l'eau souterraine. »

2. Risque potentiel du dichlobénil pour l'environnement aquatique

Numéro d'homologation 12533 - Remplacer les énoncés actuels sur le ruissellement dans la section intitulée **RISQUES ENVIRONNEMENTAUX** par les énoncés suivants dans une section intitulée **PRÉCAUTIONS POUR L'ENVIRONNEMENT** :

> « Afin de réduire le ruissellement à partir des zones traitées vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile.
>
> Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.
>
> On peut réduire la contamination des zones aquatiques par le ruissellement en prévoyant une bande de végétation entre la zone traitée et la rive du plan d'eau. »

Numéro d'homologation 12533 - L'énoncé suivant doit être inclus dans une section intitulée **MODE D'EMPLOI** :

> « Pour réduire le plus possible la contamination des eaux de surface lorsque ce produit est utilisé sur les canneberges, les effluents doivent être endigués et rejetés seulement au bout d'une journée. »

Pour toutes les préparations commerciales contenant du dichlobénil, s'il n'y figure pas déjà, l'énoncé suivant doit être inclus dans une section intitulée **PRÉCAUTIONS POUR L'ENVIRONNEMENT** :

> « Toxique pour les organismes aquatiques »

Pour toutes les préparations commerciales à usage commercial (C) ou domestique (D) contenant du dichlobénil, s'il n'y figure pas déjà, l'énoncé suivant doit être inclus dans une section intitulée **MODE D'EMPLOI** :

« Comme ce produit n’est pas homologué pour la lutte antiparasitaire dans les systèmes aquatiques, NE PAS l’utiliser à cette fin. » C

« NE PAS appliquer sur un plan d’eau. » D

« NE PAS contaminer les sources d’approvisionnement en eau potable ou en eau d’irrigation ni les habitats aquatiques pendant le nettoyage de l’équipement ou l’élimination des déchets. » C, D

Références

Renseignements publiés

N° de l'ARLA	Référence
1083977	Canada. 2005. Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire. Projet d'acceptabilité d'homologation continue PACR2005-10, *Réévaluation du dichlobénil.*
2405939	Canada. 2013. Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire. Note de réévaluation REV2013-06, *Examen spécial de 23 matières actives.*
2675620	European Food Safety Authority. 2010. EFSA Journal, Conclusion on the peer review of the pesticide risk assessment of the active substance dichlobenil, EFSA Journal 2010; 8(8):1705, DACO: 12.5
2675623	Commission européenne. 2011a. Commission Implementing Decision of 11 April 2011 concerning the non-inclusion of dichlobenil in Annex I to Council Directive 91/414/EEC, Official Journal of the European Union (2011/234/EU), DACO: 12.5
2675626	Commission européenne. 2011b. Review Report for the active substance dichlobenil. EUROPEAN COMMISSION SANCO/11296/2011 final, DACO: 12.5
	Hazardous Substances Data Bank (HSDB). 2001. 2,6-Dichlorobenzamide. U.S. National Library of Medicine. https://toxnet.nlm.nih.gov
2676576	Convention de Rotterdam. 2000a. Rotterdam Convention PIC Circular XII. Décembre 2000. DACO: 12.5
1428388	United States. 1998. United States Environmental Protection Agency Reregistration Eligibility Decision (RED) Dichlobenil. Octobre 1998. EPA 738-R-98-003.
2676578	United States. 2007. Drinking Water Assessment for the BAM (2,6-Dichlorobenzamide) Degradate of Dichlobenil. DACO: 12.5
2676577	United States. 2008. 2,6-Dichlorobenzamide (BAM) as a Metabolite of Fluopicolide and Dichlobenil. Acute and Chronic Aggregate Dietary (Food and Drinking Water) Exposure and Risk Assessments for the Section 3 Registration Actions for Fluopicolide on Root Vegetables (Subgroup 1A), Leaves of Root and Tuber Vegetables (Group 2), Bulb Vegetables (Group 3), and Head and Stem Brassica (Subgroup 5A). DACO 12.5
2676579	United States. 2012. United States Environmental Protection Agency Revised EFED Registration Review Problem Formulation for Dichlobenil. DACO 12.5
1307567	Blundell, G. and H. Harman. 2000. A survey of the quality of municipal supplies of drinking water from groundwater sources in Prince Edward Island, The Sierra Club of Canada, Eastern Canada Chapter and the University of Waterloo. DACO: 8.6
1774484	United States Department of Agriculture (USDA). 2008. Pesticide Data Program Annual Summary, Calendar Year 2007. Science and Technology Programs. www.ams.usda.gov/pdp. DACO: 8.6
1852614	United States Department of Agriculture (USDA). 2009. Pesticide Data Program Annual Summary, Calendar Year 2008. Science and Technology Programs. www.ams.usda.gov/pdp. DACO: 8.6
1852616	United States Department of Agriculture (USDA). 2006. Pesticide Data Program Annual Summary, Calendar Year 2004. Science and Technology Programs, Agricultural Marketing Service. www.ams.usda.gov/science/pdp. DACO: 8.6
1852618	United States Department of Agriculture (USDA). 2006. Pesticide Data Program Annual Summary, Calendar Year 2005. Science and Technology Programs, Agricultural Marketing Service. www.ams.usda.gov/pdp. DACO: 8.6

N° de l'ARLA	Référence
1852619	United States Department of Agriculture (USDA). 2007. Pesticide Data Program Annual Summary, Calendar Year 2006. Science and Technology Programs, Agricultural Marketing Service. www.ams.usda.gov/pdp. DACO: 8.6
1857388	United States Department of Agriculture (USDA), 2005. Pesticide Data Program Annual Summary, Calendar Year 2003. Science and Technology Programs, Agricultural Marketing Service. www.ams.usda.gov/science/pdp. DACO: 8.6
1857396	United States Department of Agriculture (USDA). 2004. Pesticide Data Program Annual Summary, Calendar Year 2002. Science and Technology Programs, Agricultural Marketing Service. www.ams.usda.gov/science/pdp. DACO: 8.6
1857399	United States Department of Agriculture (USDA). 2003. Pesticide Data Program Annual Summary, Calendar Year 2001. Agricultural Marketing Service, Marketing and Regulatory Programs. http://www.ams.usda.gov/science/pdp/. DACO: 8.6
2035772	Pesticides dans l'eau de surface d'une zone maraîchère Ruisseau Gibeault-Delisle dans les « terres noires » du bassin versant de la rivière Châteauguay de 2005 à 2007. Juin 2010. DACO: 8.6
2170925	Nova Scotia Environment. 2010. Nova Scotia Groundwater Observation Well Network 2010 Report. DACO: 8.6
2312776	United States Department of Agriculture (USDA). 2011. Pesticide Data Program Annual Summary, Calendar Year 2009. Science and Technology Programs. www.ams.usda.gov/pdp. DACO: 8.6
2312778	United States Department of Agriculture (USDA). 2012. Pesticide Data Program Annual Summary, Calendar Year 2010. Science and Technology Programs. www.ams.usda.gov/pdp. DACO: 8.6
2312780	United States Department of Agriculture (USDA). 2013. Pesticide Data Program Annual Summary, Calendar Year 2011. Science and Technology Programs. www.ams.usda.gov/pdp. DACO: 8.6
2397189	Nova Scotia Environment. 2011. Nova Scotia Groundwater Observation Well Network. 2011 Report. DACO: 8.6
2397190	Nova Scotia Environment. 2012. Nova Scotia Groundwater Observation Well Network. 2012 Report. DACO: 8.6
2505827	United States Department of Agriculture (USDA). 2012. Pesticide Data Program Annual Summary, Calendar Year 2012, Science and Technology Programs, USDA. DACO: 8.6
2505828	United States Department of Agriculture (USDA). 2013. Pesticide Data Program Annual Summary, Calendar Year 2013, Science and Technology Programs, USDA. DACO: 8.6
2544468	Giroux, I. 2014. Présence de pesticides dans l'eau au Québec - Zones de vergers et de pommes de terre, 2010 à 2012. Québec, Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Direction du suivi de l'état de l'environnement, ISBN 978-2-550-71747-8 (PDF). DACO: 8.6

Renseignements non publiés

N° de l'ARLA	Référence
2675628	Norvège. 1998. Comprehensive assessment of Casoron G – dichlobenil. *Document de travail interne.* Statens Landbrukstilsyn (the Norwegian Agricultural Authority). DACO: 12.5
2676575	Convention de Rotterdam. 2000b. Form for notification of final regulatory action to ban or severely restrict a chemical – Dichlobenil – Norway. DACO: 12.5
2551837	Wisconsin Department of Agriculture, Trace and Consumer Protection. 2015. Unpublished groundwater monitoring data for dichlobenil submitted by the Wisconsin Department of Agriculture in response to the PMRA's June 2, 2015 monitoring data request for active ingredients under special review. Data submitted June 3, 2015. DACO: 8.6
2551838	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques. 2015. Unpublished surface water and groundwater monitoring data for dichlobenil and its transformation product 2,6-dichlorobenzamide (BAM), submitted by the Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques in response to the PMRA's June 2, 2015 monitoring data request for active ingredients under special review. Data submitted June 3, 2015. DACO: 8.6
2554626	California Department of Pesticide Regulation. 2015. Surface Water Protection Program data for dichlobenil. Downloaded on July 23, 2015. https://www.google.com/fusiontables/DataSource?snapid=S954602gmYX. DACO: 8.6
2554627	United States Geological Survey. 2015. USGS National Water Quality Assessment (NAWQA) program surface water monitoring data for dichlobenil, from 1998 to present. Downloaded July 23, 2015. http://cida.usgs.gov/nawqa_queries_public/. DACO: 8.6
2554628	United States Environmental Protection Agency. 2015. Monitoring data for dichlobenil in water from 1998 to present downloaded from the USEPA Storage and Retrieval (STORET) data warehouse on July 23, 2015. http://ofmpub.epa.gov/storpubl/dw_pages.querycriteria. DACO: 8.6
1594705	2006. Small Scale Retrospective Ground -Water Monitoring Study for Dichlobenil and 2,6- Dichlorobenzamide (BAM). DACO: 8.3.3.2